

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 27 juin 2023 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Gérard Castet (arrivée : 18 h 39 – départ : 20 h 25), Chantal Dubor, Jean-Paul Forment (départ : 20 h 15), Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Géraldine Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Marie-Martine Adler, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Patrick Larribat, Monique Persillon (donne pouvoir à Gérard Castet), Hélène De Resseguier (donne pouvoir à Romain Duport), Cyril Cotonat, Jean-Claude Lascombes, Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Patricia Pascal), Nicole Pion (donne pouvoir à Carole Arroyo), Sandrine Blanchet, Yahel Lumbroso (donne pouvoir à Jérôme Ganiot), Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Muriel Devilloni (donne pouvoir à Dominique Dumont), Régis Soubabère, Claude Barbe

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31 (39 voix)

Secrétaire de séance : Christian Luro

Vote : 39 voix pour ; Monsieur Forment ayant quitté la séance avant le vote

Code : 20230627/14/8.4

Objet : Projets de développement des EnR en Bastides et Vallons du Gers : circuit de transmission des dossiers

Le Président expose,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers est signataire de la charte pour le développement des énergies renouvelables dans le Département du Gers.

Considérant, qu'à ce titre, ses élus et les élus de ses communes membres sont invités à participer aux travaux du comité technique du Pôle EnR lorsque des dossiers concernant le territoire communautaire sont examinés par cette instance.

Considérant que lors d'une première participation à une réunion du comité technique du Pôle EnR, il a été permis de confirmer la nécessité, pour la Communauté de communes, d'avoir connaissance des projets EnR bien en amont de leur examen en comité technique, afin de pouvoir apporter un éclairage pertinent et argumenté en séance.

A cet effet, sans que cela ne remette en cause les modalités de transmission proposé que les maires des communes membres :

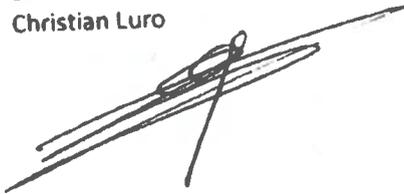
- informent les services de la communauté de communes de l'existence d'un projet de développement EnR sur le territoire communautaire dès qu'ils en ont connaissance et, au plus tard, lorsqu'ils sont sollicités par le biais du dépôt d'un permis de construire.
- incitent les porteurs de projet à se rapprocher des services de la Communauté de communes pour les tenir informés de l'avancé de leur dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 39 voix pour, Monsieur Forment ayant quitté la séance avant le vote :

- de valider le circuit d'information des services communautaires pour tout projet de développement EnR sur le territoire communautaire.
- d'autoriser le Président à donner toute instruction aux services pour l'application de la présente délibération, notamment en développement des outils de communication à destination des porteurs de projet EnR.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Christian Luro



Le Président,
Jean-Louis Guilhaumon

